Les Vieux Noms.

VII

Mais faut il admettre, avec M. L. S. Boyd, que l'achat de la Louisiane et l'achat des Philippines par les Etats-Unis soient deux faits absolument identiques ou semblables, aussi glorieux et aussi avantageux l'un que l'autre?

La vente et l'achat d'un pays, avec ses habitants et par deux gouvernements, sont rarement une transaction honnête et morale, puisque les habitants ne sont point consultés et préféraient n'être point vendus.

Il est pourtant des excuses plus ou moins admissibles pour une transaction semblable.

Les deux parties ou les deux gouvernements peuvent être entièrement d'accord, vendant ce qui leur appartient, reconnaissant les droits du vendeur, sachant que la transaction doit être avantageuse aux vendeurs, aux acheteurs et aux vendus eux-mêmes.

Cela pourrait bien être le cas avec la Louisiane.

La France, dans une certaine mesure, vendait ce qui lui appartenait.

Elle ne voulait point que la Louisiane tombât dans les mains des Anglais.

Et s'il y eut des mécontents à cette heure de transition, parce qu'il fallait changer de drapeau et de langue, il n'y eut ni révolte ni sérieuse résistance de la part des colons ou des Louisianais. Le gouverneur C. C. Claiborne, du reste, se montra intelligent, conciliant et sage; et les Louisianais de l'ex-colonie française comprirent bien vite que les Etats-Unis étaient la protection par la justice et par la liberté. Ces vieux—car ce sont là les vieux—tout en restant Louisianais, puisque la Louisiane était leur Etat, n'ont-ils pas été fidèles aux Etats-Unis et ne se sont-ils point bravement battus aux côtés de Jackson? Vous plairait-il, ô M. Boyd, de dire qu'ils n'ont point été Américains.

Quant aux Etats Unis, de leur côté, en acquérant la Louisiane, et cela avec peu d'argent et sans bataille, n'ont-ils pas acquis la moitié de l'Union actuelle!

Car vous savez bien que cette Louisiane, continentale et non colonie lointaine, était la moitié du continent de l'Amérique du Nord. Les Etats-Unis, sans elle, n'auraient pas la grandeur qu'ils ont, et nul ne sait qu'elle aurait été leur destinée.

La France a toujours été une amie et une bienfaitrice pour les *Etats Unis*.

Mais quand vous faites de l'achat de la Louisiane et de l'achat des Philippines deux faits identiques et semblables, de même droit, de même nature, de même intérêt, et cela pour prouver que M. McKinley est un grand homme, ou vous réfléchissez peu, ou vous êtes de mauvaise foi, peut être les deux.

Les Philippines sont à l'extrémité du monde, près de la Chine, peuplées par toutes les races; l'Espagne n'avait pas le droit de les vendre, puisqu'elles lui appartenaient peu, et les Philippins résistent et se battent au nom de leur indépendance et de leur liberté.

L'acquisition des Philippines ne fera ni la gloire ni la grandeur des Etats-Unis.

C'est l'Angleterre, à vrai dire, qui leur a donné ce conseil anglais.

VIII

M. L. S. Boyd, d'après un passage de sa longue épître, a l'air de croire que nombre de colons louisianais ont été de sang royal et ont dû quitter la France pour échapper aux massacres de la Révolution française.

Il nous déplait sans doute de contredire M. Boyd; mais cela n'est pas tout à fait comme il le dit.

Que Louis Philippe d'Orléans, non roi alors et sous la Restauration, soit venu, comme promeneur et comme voyageur visiter la Nouvelle Orléans, et qu'il ait été l'hôte de M. Bernard de Marigny, c'est non seulement possible, mais certain.

Le général Lafayette, lui aussi, en 1825, fit cet honneur à la Louisiane.

Mais si la vieille Louisiane de la France a du sang noble dans ses veines, nous ne croyons pourtant que ce soit du sang royal, et ce qui a dû tromper M. Boyd, c'est sans doute le nom des rues d'Orléans, Bourbon, Conti, Chartres, St Louis, etc.

Nous pensons également que très peu d'émigrés ou de proscrits de la Révolution française ont cherché un refuge en Louisiane.

Cela ne prouve pas, au reste, que, venus librement, peut être aussi comme commandants et comme officiers, alors que la Louisiane était française, nombre de Louisianais n'appartiennent point à la noblesse française par leurs ancêtres. Nous en connaissons beaucoup à la Nouvelle-Orléans, et ils sont très nombreux par les Attakapas et sur le Tèche. Ils n'en sont pas plus vains pour cela, et ils n'en concluent point, aristocratiquement comme M. Boyd, qu'ils doivent appartenir au parti pseudo-républicain de M. McKinley.

C'est que la Louisiane, colonisée avant Benjamin Butler et ses compagnons d'aventure, n'a pas été mal colonisée ou colonisée avec des éléments mauvais. Aucun Etat n'en eut de meilleurs.

Les Acadiens, ces victimes de la brutalité et de l'infamie anglaise, qui vinrent en Louisiane en 1756 et les années suivantes, ont été d'incomparables colons pour un Etat agricole. Laborieux, courageux, honnêtes, fidèles, hommes de famille, de devoir et d'honneur, ces Acadiens ne connaissaient pas plus la fourberie que les avocats. Sans lois et sans police ils pouvaient vivre honnêtement. Est-il nécessaire de dire qu'ils étaient sincèrement pieux et religieux? Et s'ils ont défriché et colonisé une partie de la Louisiane, est-ce aux Anglais que nous devons de la reconnaissance?

Nous ne pensons pas non plus que les Français, chassés par la révolution de St. Domingue et qui vinrent en assez grand nombre à la Nouvelle-Orléans, en 1791 y ont apporté la peste et la désolation en y apportant quelques nobles familles.

On connaissait la culture de la canne à sucre à St. Domingue.

C'est même soit dit en passant à cette immigration que la Nouvelle-Orléans doit ses premiers acteurs et son premier théâtre. Toute une révolution artistique qui fit de la Nouvelle-Orléans la ville la plus musicophile des Etats-Unis.

Mais comme la Louisiane n'est pas entièrement française par son origine et sa colonisation, puisqu'elle fut également espagnole, il ne faut pas oublier qu'en 1778, sous l'administration de Galvez, elle reçut des îles Canaries, aux frais de Sa Majesté catholique, nombre de familles espagnoles qui colonisèrent la paroisse St Bernard et le district d'Ibérie sur les bords du Tèche.

Et si nous pensions que le chevalier d'Areusberg et ses compagnons n'ont été d'aucune utilité dans le district des Allemands, à St Jean-Baptiste et à St Jacques, nous nous tromperions certainement.

Quant à la Nouvelle-Orléans, peut être anglo saxonnisée à cette heure, bien qu'on n'ait pas encore débaptisé ses vieilles rues, même sa rue Bienville, c'est assurément une colonie de Bordeaux.

Il n'y a pas aux Etats Unis une ville où l'on boive autant de vin, où l'on parle et chante autant, où il y ait moins de puritanisme et d'hypocrisie.

Et l'on y voit encore des bérets du vieux temps.

IX

Mais, à propos des *vieux noms* louisianais, comme M. L. S. Boyd et d'autres Anglo Saxons de la dernière heure ont l'air de croire que la Louisiane a été américanisée seulement par Benjamin Butler et ses illustres compagnons d'armes, il est bon de faire un peu d'histoire et de rétablir les faits.

Car M. L. S. Boyd, dans sa longue épître wig républicaine, dit que Jacques Villeré, Pierre Derbigny, A. Beauvais Jacques Dupré, Bienvenu Roman, A. Mouton, Paul Hébert et même Louis A. Wiltz, qu'il élit tous, bien que Beauvais et Dupré ne l'aient point été, ont été des gouverneurs français—*Frenchmen*.

Si M. L. S. Boyd eût dit *Louisianais*, nous aurions trouvé la chose juste et correcte.

Il se peut bien que ces messieurs aient eu des ancêtres français, fort honorables du reste, qu'ils aient même parlé le français aussi bien que l'anglais, et qu'ils n'aient point voulu anglo saxonniser leurs noms celtiques, pensant qu'on pouvait tout aussi bien s'appeler Villeré ou Roman que Boyd ou Smith; mais ces Gouverneurs de la Louisiane ne furent pas plus français que MM. Robertson, Johnson, White, Walker, Wickliffe, etc., qui pouvaient avoir des Anglais ou des Irlandais pour aïeux.

Est-ce que M. Teddy Roosevelt, le gouverneur de New York, est un Hollandais?

Van Buren, qui fut président des Etats Unis, n'a-t-il pas été Américain?

Et Jackson lui-même, Ecossais et Irlandais par des aïeux sans titre de noblesse, mais parfaitement démocrate, n'a-t-il pas donné une haute et vigoureuse leçon de politesse américaine aux Anglais avant d'avoir été Président des Etats-Unis.

Les Etats-Unis ne sont pas la Chine, avec plus de trois mille ans d'existence, et nous venons tous de l'Europe. Avant Christophe Colomb, un Italien, il n'y avait pas d'Etats-Unis et de Louisiane.

Mais, après la cession ou la vente de la Louisiane aux Etats-Unis en 1803, cette Louisiane cesse entièrement d'être française pour devenir territoire des Etats-Unis, avec C. C. Claiborne pour gouverneur, et c'est en 1812, après l'appel d'une convention constitutionnelle et la rédaction d'une constitution, que la Louisiane fut admise comme Etat dans l'Union, avec des gouverneurs élus par le peuple.

Ainsi, quand M. L. S. Boyd appelle les Gouverneurs Villeré, Derbigny, Beauvais, Dupré, Roman, Hébert, Mouton et même Wiltz des français—des *French men*—il ne les déshonore assurément pas, et il ne les aurait certainement pas humiliés en les appelant des *Créoles*, car ils furent de vaillants hommes, d'honorables caractères et des citoyens distingués; mais M. L. S. Boyd, répétons nous, se trompe absolument et parle comme un écolier qui ne sait pas ou qui ne veut pas savoir son histoire.

Ces Français là ont été des Louisianais et des Américains, des *vieux* valant au moins les jeunes, et nous qui ne les valons pas, qui ne valons pas leurs fils si vaillamment tombés sur les champs de bataille de la Confédération, nous n'avons qu'à les saluer très respectueusement et à leur faire une histoire d'honneur, de reconnaissance et de vérité qui n'ait rien du politicianisme de nos temps et des mensonges des partis de nos jours.

Pourtant, si M. L. S. Boyd, avec toute l'insistance du politicien, voulait nous prouver que les uns ont été Whigs, c'est à dire républicains, et les autres démocrates, nous lui dirions que c'est le parti démocratique en Louisiane, et non pas Whig, qui, avant la guerre, *ante bellum*, a donné le suffrage universel au peuple blanc de la Louisiane.

J. GENTIL.

HISTOIRE VRAIE.

Le prince Abdou-Lahi

Au mois de mars dernier, il y eut un an exactement que mourait à Passy le jeune prince nègre Abdou-Lahi, dont la figure était bien connue des Parisiens. Ramené du Soudan comme otage par le colonel Archinard au lendemain de la défaite du sultan de Ségou, son père, qui s'était révolté contre la France, Abdou-Lahi fit ses études au lycée Janson-de-Sailly, dont il fut un des brillants élèves et de là entra à Saint-Cyr. C'est au cours de sa première année d'étude à l'Ecole militaire qu'il mourut phtisique à l'âge de vingt ans. La récente arrivée à Paris de son oncle, le roi Aquibou frère d'Amadou, un des plus puissants chefs de la boucle du Niger et aussi un des plus dévoués à la France, donne à ce récit l'attrait de l'actualité.

....Au loin, dans l'épaisseur de la brousse s'enfuyait affolé et vaincu, Amadou, sultan de Ségou. C'est alors que l'on vit s'avancer vers notre camp, seul et sans armes, bravant les balles qui semblaient s'écarter de lui à son passage, un enfant d'une dizaine d'années, coiffé d'une toque en soie blanche. A cet insigne, on devinait qu'il appartenait à la famille royale. Le colonel qui commandait nos troupes, étonné d'un pareil sang-froid chez un enfant de son âge, le questionna: "Je suis le fils du sultan, répondit fièrement celui-ci, je n'ai pas voulu fuir avec les miens, puis que ma mère a été prise par toi." C'était Abdou-Lahi qui venait se constituer prisonnier. Et comme on lui faisait remarquer qu'en venant jusque au camp il aurait pu recevoir une balle égarée, Abdou avec naïveté, dans un sourire où se lisait du dédain, répondit simplement en montrant sa chechia blanche: "On ne m'a pas appris à redouter la mort."

Gardé comme otage, Abdou fut envoyé à Paris, où l'on voulait qu'il fût élevé dans un lycée, au milieu de jeunes gens de son âge, afin d'en faire un Français. C'est là que je l'ai connu. On le voyait souvent se promener dans les rues du "grand village" [c'est ainsi qu'il appelait Paris], tout vêtu de laine blanche et coiffé de sa toque de soie, seul souvenir de sa splendeur passée dont il ne se séparait jamais. Mais au milieu des costumes européens, et aussi de ces Français dont il se méfiait, avec peut être un sentiment de haine au cœur, Abdou se sentait mal à l'aise. Un jour il fut poursuivi par des gamins qui l'insultèrent: mal leur en prit, car il leur montra aussitôt la vigueur de ses poings; néanmoins, on voulut arrêter ces vauriens, lorsque Abdou intervint: "C'est inutile, dit il, je leur ai pardonné." Ce dont il souffrait le plus à Paris, c'était ce manque d'affection dont il avait tant besoin; il se sentait si seul ici, si isolé, dans ce pays si différent du sien. La nuit, le pauvre enfant faisait d'adorables rêves: son enfance lui revenait en mémoire, ses premières joies, ses courses folles dans la forêt.. Oh! les jolis rêves qu'il faisait!

Et, le matin venu, l'aube naissante balayait sans pitié ses songes heureux, le laissant en proie à la triste réalité. Par bonheur deux grands cœurs l'adoptèrent, se donnant pour tâche de l'aimer et de l'élever comme leur propre enfant; alors lui si triste auparavant, si découragé, se reprit à espérer, il n'était donc plus seul ici, puis qu'on l'aimait!

Au Lycée, nous plaignions sincèrement ce fils de Roi, prisonnier parmi nous: c'était malheureux qu'il fût venu en France, c'était heureux que nous voulions qu'il y restât. Le connaissant, on ne pouvait s'empêcher de l'aimer et, me trouvant au nombre des rares amis avec qui il parlait librement je me plaisais à l'étudier. Sa nature chevaleresque semblait pétrie de rêves, de chimères, d'un je ne sais quoi qui faisait de lui un être unique, trop parfait pour ce monde: c'était quand on le connaissait, un charme étrange et indéfinissable qui se dégageait de toute sa personne: par ses traits aristocratiques, on l'avait tout d'abord admiré, puis il avait su se faire respecter et aimer par son caractère fait d'honneur, de justice et de bonté. Il vint à parler admirablement notre langue et remporta de nombreux prix à la fin de chaque année; aussi, voyant ses rapides progrès, lui fit on terminer ses classes; bientôt, il passa brillamment son baccalauréat. Le but visé était désormais atteint, Abdou-Lahi était véritablement un Français de cœur, aimant passionnément notre pays; on lui fit alors remarquer que cet attachement pour la France pourrait bien passer plus tard: "Non dit-il, j'ai juré", et sa parole était sacrée pour lui, autant que sa religion mahométane qu'il pratiquait avec une exceptionnelle rigueur.

Un jour, je lui demandai ce qu'il comptait faire dans l'avenir, quelle carrière il voulait suivre? "Mais, je veux entrer à Saint-Cyr!" me répondit-il sans hésiter. J'avoue que je fus quelque peu étonné de cette réponse. Bref il travailla tant qu'il fut reçu à Saint Cyr, la première année de sa préparation aux examens: ce fut pour lui une joie d'enfant et le sourire qu'il eut, lorsqu'il revêtit son uniforme, est véritablement inexprimable, je ne l'oublierai jamais. A Saint-Cyr, comme au lycée, Abdou-Lahi n'eut que des amis. Tout lui prédisait donc un bonheur complet et une carrière brillante [car il devait retourner dans son pays comme officier français, pour faire aimer la France à ses anciens sujets], lorsqu'une fin tragique arrêta brusquement cette vie heureuse pleine encore d'illusions. Aux vacances, il était allé embrasser sa mère alors malade; mais il retrouva là-bas ses anciens sujets restés dans un état à demi-sauvage et qui le regardaient désormais avec méfiance à cause de sa civilisation; lui-même en éprouva une impression pénible et en souffrit cruellement. C'est alors qu'il voulut revivre sa vie d'autrefois, couchant sous la tente et s'efforçant de reprendre ses anciennes habitudes, malheureusement il s'habitua de nouveau à son soleil brûlant et quand il revint en France, la brusque transition du climat l'atteignit, il fut reconnu phtisique. Sa santé s'affaiblissait de jour en jour et la nuit la fièvre le prenait. Le jour où il dut quitter Saint Cyr pour se faire soigner à Paris, il comprit qu'il ne rentrerait jamais dans cette grande école, et dit adieu à ses camarades le cœur navré.

De ce séjour heureux, Abdou n'emporta qu'un souvenir, à ses yeux une relique, c'était son uniforme de Saint Cyrien, encore presque neuf et qu'il voulait avoir près de lui jusqu'à la mort. Dans sa chambre, à Passy, il l'avait placé sur une chaise devant lui, et pendant ses longues heures de souffrance, le pauvre enfant tenait ses yeux fixés sur lui, en une extase profonde, douloureuse pour tous ceux qui l'aimaient. Son bonheur avait été si complet, sa joie avait été si grande d'entrer à Saint-Cyr; il le disait, du reste, à tous ses amis: "Je suis heureux, si heureux!"

Hélas, la terrible maladie, implacable veillait à son chevet, et faisait son œuvre de mort! Durant quatre mois il subit le plus cruel des martyres, chaque jour l'éloignant de la terre pour le rapprocher du pays de l'éternel repos.

Un soir d'hiver, il se sentit plus faible que d'habitude: il toussait plus fort, et à un malaise inconnu et indéfinissable qui l'envahit, il se jugea perdu; il avait froid, bien froid....il souffrait moins aussi. Alors, il demanda qu'on lui apportât sur son lit son casoar de l'Ecole: "J'ai bien peur, disait-il, en le regardant tristement, que ce n'ait été qu'un rêve." Ses mains amaigries et crispées saisirent avec frénésie ce plumet blanc et rouge dont il était si fier et le portèrent à ses lèvres avec enivrement, tandis que deux grosses larmes perlaient sur ses joues brûlantes de fièvre. Puis le délire le *prit*; on l'entendit murmurer des paroles incohérentes.

"Saint.... Cyr.... Saint...., gémit-il d'une voix mourante en voulant regarder une dernière fois son uniforme, mais sa tête retomba inerte sur son oreiller et tandis que la neige fouettait les vitres de sa chambre, étendant au dehors son linceul immaculé, dans un dernier frisson de fièvre Abdou s'endormit pour toujours, au milieu du plus profond désespoir de ceux qui l'aimaient, mais sans sa mère qu'il adorait et qui l'attendait en son pays vermeil.

AVIS

AUX

Capitalistes et à Ceux qui Veulent Faire des Placements d'Argent.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de Ville de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane

Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un privilège spécial accordé par la [illegible] Statuts de l'Etat de la Louisiane, recevra jusqu'au

SAMEDI, 15 DÉCEMBRE 1900, A MIDI,

des soumissions cachetées pour l'achat des

"BONS D'AMELIORATIONS PUBLIQUES"

de la Ville de la Nouvelle-Orléans de mille piastres chacun, datés du 1er [illegible] courant pendant cinquante [illegible] juillet 1912, payables en [illegible] Etats-Unis [illegible] principal étant garantis par des taxes [illegible] Le produit de ces bons sera [illegible] égouts et desséchement [illegible] Nouvelle-Orléans. Le montant [illegible] porter au dépositaire des soumissions.

On ne considérera aucune soumission [illegible] pair et de l'intérêt [illegible] taux d'intérêt que 4 pour cent [illegible] 3 pour cent. Seize millions de bons seront vendus si un intérêt de 3 pour cent est offert, quatorze millions si 3 1/2 pour cent est offert et douze millions si l'intérêt proposé est de 4 pour cent. Les acquéreurs auront à prendre les bons de temps à autre, après un avis de soixante jours et à les payer suivant la demande qu'en fera la Commission de l'Eau et des Egouts.

Vingt pour cent de chaque soumission acceptée seront livrés aussitôt que les bons seront imprimés et signés.

Une soumission pour moins de cinq bons ne sera point considérée.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville et le Conseil de Ville se réservent le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de trois pour cent du montant des bons pour lesquels on a soumissionné. Les chèques des soumissionnaires récusés seront immédiatement rendus à qui de droit; ceux des soumissionnaires heureux seront gardés et affectés au paiement de la première livraison des bons. Toutes les soumissions devront être ratifiées par le Bureau de Liquidation et par le Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans.

Des détails complets relativement à tout ce qui concerne cette annonce peuvent être obtenus dans les brochures que l'on aura en s'adressant à

MM. WINSLOW, LANIER & CIE, à New York.
A la BANQUE CONTINENTALE NATIONALE, à Chicago
A MM. HOPE & CIE, à Amsterdam.
A MM. BROWN, SHIPLEY & CIE, à Londres.
Au CONSEIL DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE.
Chambre 10, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, Louisiane, E. U. d'A.

10 juil—dim mer ven

L'alliance Anglo-Allemande.

Presse Associée

Londres, 20 octobre—L'Allemagne et l'Angleterre ont formé une alliance pour maintenir l'intégralité territoriale de la Chine et pour conserver la porte ouverte au commerce.

---

résolu à tout braver, à tout briser pour assouvir ses passions et sa haine.

Il s'agissait d'abord d'établir un plan d'action, mais un plan soigneusement élaboré, qui ne laissât aucune prise aux soupçons.

A ce sujet, son esprit de magistrat était fertile. Quotidiennement en contact avec les roueries et les scélératesses, le procureur n'avait que l'embarras du choix.

Les précédents ne manquaient point. Il n'avait qu'à les étudier en les perfectionnant pour éviter les fautes grossières que commettent les vulgaires malfaiteurs et que découvre facilement l'œil sagace de la justice.

Les annales criminelles du département allaient devenir le guide de Théobald dans son effroyable entreprise.

Il voulait, avant tout, s'assurer la propriété de la fortune de Mme de Robertsau,—la dot et l'héritage. Sa parfaite connaissance du code lui fit raisonner le principe et trancher la difficulté.

—Si je deviens veuf, se disait cyniquement le procureur, Christine héritera de sa mère; l'enfant me sera donc utile.... Mais cette enfant, je la déteste....

Il faut qu'elle disparaisse aussi....plus tard.... Et alors, à moi, à moi seul la fortune!

Ce calcul machiavélique était conforme aux textes de la procédure civile.

Néanmoins, ce n'était pas sans une arrière-pensée d'horreur que le magistrat préméditait ses deux crimes.

Pour Marie, il n'avait pas de remords; mais pour Christine, faible créature, il frémissait....

—Bah! se dit il enfin, cherchant à apaiser les derniers scrupules de sa conscience et excuser d'avance son forfait: elle n'est pas ma fille!....

Et, obsédé par cette idée fixe, il s'efforçait de trouver sur la figure encore indécise de la pauvre mignonne une analogie de traits avec ceux de Gérard.

Parfois, quand il la considérait endormie dans son berceau, il lui prenait une envie terrible de l'écraser.

Il avait des regards cruellement durs pour la petite frimousse toute rose, pour ces yeux bleus tout étonnés, pour la bouche charmante, lorsqu'elle bégayait: "Papa, maman!"

Quel monstre était donc Théobald?

Sa femme eut, un jour, une vague intuition que quelque chose d'effrayant se passait en lui. Elle avait surpris, à la dérobée, les éclairs sinistres qui luisaient par moments entre ses cils. Il en résultat pour elle de perpétuelles alarmes.

La jeune femme frissonnait souvent de vagues effrois.

Son pressentiment, hélas! n'était que trop juste. Mais Mme de Robertsau ne pouvait se douter que son mari l'avait condamnée à mort....

Lui, de son côté, épia l'occasion, guetta l'heure propice. Savoir attendre! voilà le vrai moyen d'arriver à tout. Il connaissait cet axiome d'astuce.

Il attendit donc et combina dans l'ombre le scénario du drame où allaient se jouer son avenir à lui, la vie de sa femme et celle de sa fille.

Le baron fut longtemps à l'élaborer. Une partie semblable ne devait pas s'engager à la légère.... Il fallait que tout fût prévu et qu'on n'abandonnât rien au hasard.

Quatre années s'écoulèrent pendant lesquelles Théobald régla la marche à suivre, classa méthodiquement les détails de son plan d'action, le faisant concorder avec les circonstances présumables, le mettant par avance à l'abri des soupçons possibles, disposant tout de façon à dérouter les enquêtes et à se tenir hors des engrenages de l'information judiciaire.

A continuer.

Avis aux Mères.—Le SIROP CALMANT SOOTHING SYRUP] DE MME WINSLOW devrait toujours être employé pour les enfants en dentition. Il soulage immédiatement le petit patient; en apaisant les douleurs de l'enfant il produit un sommeil naturel et réparateur, et le petit chérubin se réveille "vif comme un taon." Ce médicament est très agréable au goût. Il calme l'enfant, amollit les gencives, arrête les douleurs, débarrasse des gaz, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée, qu'elle provienne de la dentition ou de toute autre cause. Vingt-cinq sous la bouteille. Ne manquez pas de demander "MRS WINSLOW'S SOOTHING SYRUP".

Feuilleton

—DE—

L'Abeille de la N. O.

45 Commencé le 17 décembre 1899

L'ŒIL D'OR.

PAR JEAN ROLLAND

TROISIÈME PARTIE.

L'HÉRITAGE DU COMTE DE MAUPERTIS

(Suite.)

—Qui donc voulez-vous que ce fût? Oui, assouvir ma haine sur elle, mais lui me l'eût il jamais pardonné?....

Elle s'était avancée menaçante, ses yeux hagards regardaient dans le vide, on eût dit qu'elle revivait les scènes d'horreur.

—Ce soir-là, je l'épargnai. Et puis un secret espoir me restait. Peut-être au dernier moment dirait-il non. Je fus cruellement détrompée! Assister à ce mariage était au-dessus de mes forces. Tout le jour je restai cachée.... La nuit venue, toutes les précautions prises, je pénétrai jusqu'à la chambre de Ralph, leur chambre, veux je dire.... Ils dormaient. Qui allais-je frapper? Lui ou elle? Peut être tous deux. Que m'importait d'être prise? ma tête était perdue, j'étais folle de douleur et de désespoir! Je m'étais approchée du lit. Deux formes étaient là dans l'ombre. De l'une je n'apercevais que des rubans et des dentelles; elle sans doute, reposant dans ses bras.... C'en était trop, je vis rouge.... je cherchai à tâtons l'endroit vulnérable, j'enfonçai l'arme, mais c'était elle dont je voulais la vie, en mon cœur j'avais épargné Ralph....

Elle se tordit les bras, s'abandonnant cette fois au paroxysme de son désespoir.

—Je m'étais trompée, c'était lui!.... Et dire que j'ai pu vivre .... qu'il m'a fallu rire.... que j'ai rusé pour défendre une si misérable existence!

—Malheureuse femme! murmura, comme malgré lui, Harry Gordon!

—Mais moi, interrompit M. Borley, moi, je ne vous avais rien fait. Vous n'aviez aucune représaille à exercer envers nous. Comment expliquez-vous votre perversité?

Elle secoua la tête d'un air sombre et d'un ton fataliste:

—Le mal engendre le mal. Faites de moi ce que voudrez.

XIX

LA LOI DE LYNCH

—Ne vous semble-t-il pas que le moment serait venu d'aller porter à miss Osborne la nouvelle de sa délivrance et la tirer de la retraite où jusqu'à ce jour, il avait été prudent de la tenir confinée!

C'était Férignol qui s'adressait à Gordon et à Jocelyn assis à ses côtés dans le petit appartement d'Harry.

—Mais, bien entendu! approuva Rob; maintenant que Léa Shmoll est sous les verrous et que nous avons en poche le procès-verbal où sont consignés ses aveux, rien ne nous autorise à différer la démarche qui apprendra à cette pauvre enfant qu'elle a désormais le droit de porter haut la tête.

—Peut-être même aurions nous dû commencer par là, car avouez que si quelqu'un est intéressé à connaître la vérité, c'est bien celle qui par le plus étrange concours de circonstances a failli expier le crime d'une autre. Il y a encore ce Birmont....

—Oh! pour celui-là, objecta Gordon, je ne crois pas qu'il bouge. Si je l'avais mis aux mains de la justice, on pourrait redouter que par esprit de vengeance il ne dénonçât notre jeune comtesse et lui suscitât toute espèce de tribulations.

Il s'est tenu coi, ce qui prouve combien il lui importe d'éviter tout démêlé avec les tribunaux. D'autre part, il sait que nous sommes les témoins de son forfait et que d'un mot nous pouvons le prendre. Enfin il n'ignore pas que cette fortune tant convoitée lui échappe, car, arriverait-il à découvrir et à supprimer celle qui en est la légitime héritière, le comte de Maupertuis, désormais éclairé, serait de suite instruit de sa tentative et Birmont perdrait ainsi le bénéfice de son crime. Donc ce crime est inutile et nous n'avons plus rien à craindre de ce misérable.

—N'empêche, suggéra Férignol, qu'à votre place je me méfierais.

Gordon Baxter eut un beau geste d'audace et d'insouciance.

—J'ai confiance en moi et elle. Et maintenant, qui de vous ira porter ses respects à la petite-fille du comte Herbert?

—Je pense, Gordon, répondit Férignol, que cela vous revient de droit. N'est-ce pas vous qui avez le plus vaillamment travaillé à faire reconnaître l'innocence